

LE TRI EN PORTE-A-PORTE OU EN POINT DE REGROUPEMENT

LE SAC JAUNE

QUE METTRE DANS LE SAC JAUNE ?

- Les papiers, journaux, magazines
- les bouteilles et flacons en plastique.
- les briques et cartons d'emballages.
- les emballages métalliques.

Bien les vider et si possible les aplatir avant de les mettre dans le sac jaune. Il est inutile de les laver.

En cas de doute, sur le tri, posez vos questions à la déchetterie au 02.48.26.78.32.

Les sacs jaunes doivent être déposés uniquement lorsqu'ils sont pleins. Ils ne doivent pas dépasser 35 kg.

Les dessins situés ci-dessous figureront sur le sac jaune.



LA POUBELLE

QUE METTRE DANS VOTRE POUBELLE ?

- Les films et sachets en plastiques
- Les pots de crème, yaourts, fromage blanc,...
- les barquettes de polystyrène, les films et sachets en plastiques...
- Toute la partie fermentescible si vous ne disposez pas de compost.



Ne pas jeter :

- les médicaments à rapporter chez le Pharmacien.
 - Les piles et batteries, les solvants, acides et bases, le petit électroménager, les objets électriques et électroniques, les néons et ampoules.
- Ces derniers sont à déposer à la déchetterie.

LE VERRE: PAS DE CHANGEMENT

Le verre est à déposer dans les points d'apport volontaire existants.



Bouteilles et bocaux uniquement.

Communauté de communes
des **Hautes Terres**
en **Haut Berry**

02.48.26.75.25

Guide du tri des déchets ménagers



Déchetterie des Hautes Terres en
Haut Berry

Lieu dit « La Gare », route d'Achères

18250 Henrichemont

Tél/Fax: 02.48.26.78.32

CONDITIONS D'ACCES

Particuliers et Professionnels de:

Achères, Aubinges,
Henrichemont, Humbligny,
La Chapelotte, Montigny,
Morogues,
Neuilly-en-Sancerre,
Neuvy-deux-Clochers,
Saint-Céols.

Pour les professionnels extérieurs, tout dépôt sera facturé suivant une tarification spécifique.

DECHETS ACCUEILLIS A LA DECHETTERIE

DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)



aérosols, solvants, piles, ampoules, néons, batteries, pots de peintures, cartouches d'encre...

Selon leur nature les déchets ménagers spéciaux subiront un traitement physico-chimique adapté et seront soit neutralisés, soit régénérés.

HUILE DE VIDANGE



Filtrées et traitées les huiles moteurs sont régénérées. On obtient, avec 3 litres d'huile usagée, 2 litres d'huile propre.

CARTONS



Non souillés

Broyés et épurés, ils forment une pâte utilisée pour la fabrication de nouveaux cartons, limitant ainsi la consommation de bois.

BOIS



Palettes, planches...

Compostées ou mise en plaquette elles sont utilisées pour le chauffage.

TOUIT VENANT



Meubles, vaisselles, miroirs, vitres, cristal et divers...

Seront enfouis dans un centre agréé sans recyclage possible.

VERRE: Uniquement bouteilles et bocaux sans bouchon



La fonte du calcin, produit issu du tri et du broyage du verre, permet le moulage de nouvelles bouteilles.

DECHETS VERTS (si vous n'avez pas de compost à domicile)



Tonte, élagage, branches (diamètre inférieur à 15 cm).

Broyés et fermentés, ils permettent la fabrication de compost servant d'amendement organique pour les cultures.

SERINGUES



Les seringues et les lancettes seront traitées dans un centre agréé.

GRAVATS



Briques, ardoises, parpaings...

Ils servent à combler les chemins.

FERRAILLES



Métaux ferreux (acier) ou non ferreux (cuivre..)

Triés, broyés, puis fondus, ils redeviennent de nouveaux produits métalliques.

D3E ou DEEE



(DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES) Petit et gros électroménager, appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques...

Une fois séparés des substances nocives qui les composent, les métaux restants sont récupérés pour la fabrication de nouveaux objets.



INTERDIT A LA DECHETTERIE :



- **Les ordures ménagères, les déchets médicaux (sauf seringues et lancettes), les cadavres d'animaux, les pneus, les bouteilles de gaz, l'amiante et les explosifs...**
- **Les médicaments** Ils doivent être rapportés en pharmacie afin de bénéficier du dispositif de récupération et valorisation CYCLAMED.

Bon à savoir:

Les vêtements, le mobilier, les jouets et les appareils électroménagers en état de marche peuvent être donnés aux associations caritatives comme Emmaüs, le Secours Catholique ...

HORAIRES D'OUVERTURE



	HIVER	ÉTÉ
	Du 1er octobre au 31 mars	Du 1er avril au 30 septembre
LUNDI	13h30-17h00	14h00-18h00
MERCREDI	8h30-12h00 et 13h30-17h00	8h00-12h00 et 14h00-18h00
VENDREDI	13h30-17h00	14h00-18h00
SAMEDI	8h30-12h00 et 13h30-17h00	8h00-12h00 et 14h00-18h00